

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par l'association l'Enfance et la Famille à Haguenau et le centre communal d'action sociale à Obernai.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35586	204-20421-51	30 000,00 €	16 519,73 €	1 661,00 €
35587	204-2041721-51	6 506,89 €	4 000,00 €	739,05 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 2 400,05 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL